

mandations, le mardi, veille de sa mort, au T. R. P. Magnan, Vicaire des Missions, son supérieur, et il a sollicité deux faveurs : celle d'être enterré dans le cimetière de Saint-Boniface, près du toujours regretté frère Jean, et celle de n'avoir qu'une bière bien commune. La veille de sa mort, il a été visité par plusieurs Pères Oblats venus pour les fêtes de Mgr l'archevêque et le chapitre vicarial, et il a manifesté une joie plus qu'ordinaire. Sa mort soudaine, mais non imprévue, laisse un grand vide à l'archevêché où il était comme la règle vivante, rivalisant de régularité avec le bon Père Dandurand.

En pensant à ce généreux missionnaire, dont la vie si humble a été si bien remplie et dont la mort fut si douce, on ne peut s'empêcher de redire les paroles de l'Esprit Saint : "Beati mortui qui in Domino moriuntur"—Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur.

Mgr l'archevêque a bien voulu témoigner de sa reconnaissance et de son affection pour le bon frère Boisramé en chantant lui-même son service au milieu d'un grand concours de Pères Oblats et de prêtres séculiers. Le T. R. P. Allard, O.M.I., V.G., remplissait les fonctions de prêtre assistant : les autres fonctions étaient remplies par les RR. PP. Poitras, Kulawy Albert, O'Dwyer et Emard, tous oblats. La population de Saint-Boniface a témoigné beaucoup de sympathie en assistant en foule au service du bon frère—R. I. P.

MONSIEUR LEMAIRE, DE SAINT-NORBERT

(Suite)

Il était, de plus, musicien, consommé, organiste excellent, et quand il tenait le grand orgue dans l'église de Saint-Norbert, toute son âme d'artiste vibrait avec son instrument, et savait communiquer aux vrais amateurs de musique sacrée les émotions religieuses de son cœur. Au couvent de Saint-Norbert, comme au monastère de N.D. des Prairies, on ne perdra jamais le souvenir de ses doctes leçons de musique, d'harmonie et de science. Monsieur Lemaire voulait rester humble et cache à Saint-Norbert, avons nous dit, et vivre avant tout de la vie familiale. Mais il avait comté sans son cœur, et aussi sans la Providence, qui ne permet pas aisément que l'on enfouisse sous le boisseau les talents qu'elle nous a confiés pour le plus grand bien du prochain. M. Lemaire fut bientôt nommé commissaire d'écoles, et jusqu'à sa mort, il remplit avec distinction ces honorables fonctions. De plus, les malades et les miséreux allèrent chez lui pour le consulter. Aux déshérités des biens de ce monde il savait donner sans compter et avec une exquise délicatesse, l'obole du secours nécessaire, avec les encouragements si précieux en pareille occurrence; aux autres, c'est-à-dire, aux souffreteux, aux malades, il donnait des conseils et une direction pour le soin de leur cas : il leur distribuait aussi gratuitement d'excellents remèdes qu'il composait lui-même avec la plus scrupuleuse attention.

La faculté de Winnipeg s'émut même, à un moment donné, de cet état de